



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 Juillet 2023

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Fabien FRECH, Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER et Amélie VOISIN.

ABSENTS/EXCUSES : Marie-Martine XICLUNA (a donné procuration à Sylviane BOURBAO), Olivier GARRIGUES (a donné procuration à Bruno AYCARD), Thierry TEISSEIRE, Aurore OVION et Jean-Baptiste LEDOUX (a donné procuration à Roger ANOT).

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent.

Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour :

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Magali REYNIER a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep)

II Approbation de la modification des compétences déléguées au Symielec par la commune de Gassin

III – Adoption des décisions municipales

IV– Questions diverses

### **I – Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep)**

Le décret du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires destiné à remplacer le précédent devenu trop complexe. Celui-ci a pour but de tenir compte des conditions d'exercice des fonctions, de l'engagement professionnel et des résultats.

La commune de Belgentier a mis en application ce régime par délibération du 26 mars 2018, en instaurant des grilles différenciées par cadres d'emplois mais aussi en fixant les conditions de modulation des primes du fait des absences (carence, réduction, proratisation, suspension, etc).

A ce jour, il faut actualiser ce régime initialement instauré afin de prendre en compte l'évolution des carrières du personnel et afin de réajuster les conditions de modulation.

En effet, il est nécessaire de créer un nouveau cadre d'emploi (Animateur) et aussi d'instaurer une proratisation du régime indemnitaire pour les agents à temps partiel thérapeutique.

Approbation à l'unanimité.

## **II Approbation de la modification des compétences déléguées au Symielec par la commune de Gassin**

Le Symielec soumet à l'approbation du Conseil Municipal les demandes de transferts et reprises de compétences des communes membres, à savoir reprise de « Développement des énergies renouvelables » par la commune de Gassin.

Approbation à l'unanimité.

## **III - Adoption des décisions municipales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

## **IV - Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la CCVG sur la route du Canal de Provence. Ceux-ci avancent moins vite que prévu mais le travail est bien réalisé. Concernant les travaux à venir, le marché pour la réalisation du pump-track sera prochainement attribué. Une seule offre a été déposée et elle est compatible avec les estimations du maître d'œuvre. Par ailleurs, une consultation est en cours pour faire réaliser des grilles en remplacement du grillage le long de l'avenue du 8 Mai 1945.

Monsieur MORETTI fait remarquer que les travaux de déploiement de la fibre laissent à désirer par endroits (câbles mal fixés, etc). Le maire répond que la société Eiffage chargée de l'installation a déjà été saisie à de nombreuses reprises pour toutes les malfaçons constatées et que d'autres demandes seront adressées en ce sens jusqu'à l'obtention du résultat souhaité.

Madame PERRIN signale un dépôt sauvage de gravats au niveau du point de collecte des ordures ménagères du carrefour de l'Escride et demande de renforcer la surveillance.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 19h45.



The image shows the official seal of the Mayor of Belgentier, Var. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE BELGENTIER' at the top and 'VAR' at the bottom. In the center, there is a small illustration of a building. Below the seal, there is a handwritten signature in blue ink.